

soit maintenue au plus haut degré possible. Il est toutefois bon, je crois, d'adopter des lois sévères pour enrayer le mélange des grains. Mais la question que je désirais demander était pour savoir si le bill contient des dispositions protectrices contre ces odieux billets.

Le très honorable M. GRAHAM: Je crois que mon honorable collègue trouvera un article preservant une formule unique de billet qui sera fournie sous la surveillance même des commissaires des grains.

La motion est adoptée, et le bill est lu pour la deuxième fois.

TROISIEME LECTURE

Le très honorable M. GRAHAM: Je propose que le Sénat se forme en comité pour étudier le bill.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Vous n'avez pas besoin de vous former en comité du tout; du moins, la gauche ne le demande pas.

Le très honorable M. GRAHAM: Dans ce cas, si le Sénat y consent, nous passerons par dessus l'étape du comité, car tous semblent unanimes au sujet de ce bill. Le bill sera-t-il maintenant lu pour la troisième fois?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Les sénateurs de ce côté de la Chambre y consentent avec plaisir. Pour répondre à ce que mon honorable ami (l'honorable M. Gillis) a dit au sujet du mélange des grains, je puis dire que ce bill se rapporte seulement aux têtes de ligne. Le bill peut être maintenant lu une troisième fois et nous ne soulèverons aucune objection.

Le très honorable M. GRAHAM propose que le bill soit lu pour la troisième fois.

L'honorable M. DANIEL: Quand le projet de loi concernant les grains fut soumis au Sénat, il y a un an ou deux, un différend s'éleva entre les cultivateurs de l'Ouest et les propriétaires de certains élevateurs dans diverses parties du Canada occidental. Beaucoup de cultivateurs ne voulaient pas se servir de ces élevateurs. Si ma mémoire est fidèle, ils voulaient, je crois, y construire leurs propres élevateurs pour ne pas avoir à se servir de ceux qui étaient déjà construits. On s'opposait à ce mouvement en disant qu'il anéantirait le placement de forts capitaux engagés dans les élevateurs déjà construits et que la construction d'élevateurs régionaux serait injuste envers ceux qui, de bonne foi, avaient déjà placé leur argent dans cette entreprise. J'aimerais à savoir du très honorable chef ministériel si ce différend existe encore ou s'il a été réglé.

Le très honorable M. GRAHAM: Permettez-moi de demander à l'honorable chef de la gauche s'il est au courant de ces faits.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Il me fait plaisir d'annoncer qu'à ma connaissance personnelle, et aussi d'après ce qu'on m'a appris, les anciens élevateurs régionaux n'ont pas été fermés et même, on en a construit un grand nombre durant cette dernière année.

L'honorable M. DANIEL: Sont-ils encore en opération?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Non seulement ils sont en opération, mais on en a construit un grand nombre d'autres.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la troisième fois et il est adopté.

EXPEDITIONS AU LABRADOR ET A LA TERRE DE BAFFIN

Avant l'appel de l'ordre du jour:

Le très honorable M. GRAHAM: Mes honorables collègues se rappellent que l'autre jour, l'honorable sénateur d'Edmonton (l'honorable M. Griesbach) a appelé l'attention du Sénat sur une dépêche de Buffalo disant que le Commandeur Donald B. MacMillan avait l'intention, au cours de l'été, de survoler l'intérieur de l'île de Baffin et de dresser la carte de quelques-uns de ses lacs en leur donnant peut-être de bons noms "Yankee". D'après une ordonnance des Territoires du Nord-Ouest, nul homme de science ou explorateur ne peut entrer sur les Territoires du Nord-Ouest avant d'en avoir obtenu la permission du Commissaire de ces territoires. Il incombe à la gendarmerie royale canadienne de voir à faire suivre ces ordonnances par MacMillan et les gens de son expédition. Le Commandeur MacMillan est parfaitement au courant des dispositions de ces ordonnances sous ce rapport, car il a déjà fait des explorations dans le nord du Canada et il s'est procuré le permis voulu durant les années passées.

Depuis quelque temps, les journaux ont publié des détails de l'expédition que projetent d'entreprendre à la terre de Baffin les commandeurs MacMillan et E.-F. McDonald. Par une lettre venant du bureau du Haut commissaire canadien, à Londres, notre gouvernement a appris que le commandeur McDonald avait offert, dans une communication adressée à la Société royale de géographie, de survoler la terre de Baffin et de dresser une carte, officielle ou non officielle, de certaines sections, en se servant d'un appareil dit "camera Fairchild", avec l'entente que les noms donnés dans les détails géographiques de cette nouvelle carte seraient officiellement acceptés.